



Sommaire

- 1 > NTIC : mode ou nécessité ?
- 2 > Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) : une question de survie... pour notre industrie
 - > L'introduction de l'informatique en CPGE scientifiques
- 3 > Les classes préparatoires aux grandes écoles pour les élèves de la voie technologique : des aménagements de programmes largement approuvés en CSE
 - > Les classes préparatoires économiques et commerciales (ECT) : nouvel ascenseur social ?
 - > La FGAF approuve l'abrogation de la journée de carence
- 4 > Détruite de l'intérieur
 - > En direct des CPC : CPC n°3 - Métallurgie
- 6 > Programme de travail des CPC pour l'année 2012-2013
- 9 > Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

NTIC* : mode ou nécessité ?

Informatique et nouvelles technologies de l'information apparaissent comme les sujets à la mode dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur aujourd'hui.

Si l'informatique constitue pour beaucoup un simple outil de communication, il est clair que sa maîtrise s'impose et va bien au-delà dans certains domaines scientifiques : elle doit constituer un avantage concurrentiel pour notre industrie. C'est pourquoi nous approuvons l'introduction de l'informatique dans les classes préparatoires scientifiques et dès le lycée.

Nous restons cependant attachés à la formation de tous dans les disciplines générales, afin que l'introduction des NTIC ne masque pas de lacunes dans la capacité de réfléchir et faire preuve d'esprit critique. Nous défendons une utilisation raisonnée au service des apprentissages fondamentaux pour les plus jeunes de ces outils en constante évolution, voire révolution.

La " grande ambition pour le numérique " présentée récemment par Monsieur le Ministre doit être modulée en fonction de l'âge des élèves.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU
Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

* Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) : une question de survie ... pour notre industrie



Un rapport du Service des études et des statistiques industrielles relevait déjà en 2007 que les salariés des entreprises industrielles françaises utilisaient moins les technologies de l'information et de la communication que leurs homologues en Allemagne et au Royaume-Uni. On démontre aisément de nos jours que le dynamisme observé dans l'industrie d'outre-Rhin est corrélé à une maîtrise de ces techniques qui sont devenues particulièrement complexes et nécessitent un personnel de plus en plus qualifié.

Force est de constater que notre pays a accumulé du retard en la matière. La " grande ambition pour le numérique " présentée récemment par Monsieur le Ministre n'aura pas seulement comme vocation de moderniser l'Ecole. Il s'agira aussi de préparer nos élèves et nos étudiants à la troisième révolution industrielle, celle des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il est clair néanmoins que l'inertie légendaire de notre système éducatif ne favorisera pas l'adaptabilité de nos enseignements à une évolution technologique galopante. Toutefois l'inertie n'est pas où on l'imagine.

A cet égard, nous nous félicitons de l'introduction dès la rentrée 2013 d'une nouvelle discipline en classes préparatoires aux grandes écoles : l'informatique. Et la création de la spécialité ISN (Informatique et Sciences du Numérique) dans la filière scientifique est une initiative qui prouve que notre institution est à même de proposer des évolutions dans ce domaine. Mais l'origine des blocages est parfois surprenante. **L'inertie du système dont**

on accuse régulièrement le " corporatisme enseignant " ne réside pas là où il est si facile de le faire croire ! Ainsi, dans le cadre de la rénovation du BTS électronique, l'inspection générale tentait de convaincre le collège des employeurs (présidé par l'UIMM) de la nécessité de privilégier le tout numérique dans cette formation. Les professionnels quant à eux soutenaient mordicus le maintien d'un savoir-faire en matière de fabrication de petites cartes électroniques, un procédé qu'il est pourtant convenu de considérer comme contre-productif, voire totalement obsolète de nos jours.

Les enseignants n'ont donc pas à se culpabiliser des retards observés dans l'usage des NTIC. Rappelons que chacun de nous aura régulièrement investi son temps pour s'auto-former et ses propres deniers pour acquérir les matériels informatiques indispensables à son activité. La loi d'orientation et de programmation pour l'école a été présentée le mois dernier en conseil des ministres. Elle prévoit la création d'un service public de l'enseignement numérique organisé pour mettre à la disposition des élèves et des enseignants des productions pédagogiques numériques mais aussi des outils de suivi et de communication avec les familles. Un ensemble de choses que nous mettons déjà en œuvre depuis plusieurs années en fin de compte...

Bref, il serait bon qu'on cesse de faire des enseignants les boucs émissaires de tous les dysfonctionnements du système et qu'on reconnaisse qu'ils ont largement anticipé spontanément la troisième révolution industrielle au travers des NTIC !

Gaëtan MALÉJACQ
Académie de Rennes

L'introduction de l'informatique en CPGE scientifiques (commission permanente du CSE du 6 février 2013)

L'introduction de l'informatique dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques est approuvée par tous. On sait qu'une épreuve d'informatique aura lieu aux concours à partir de 2015.

Avec l'introduction de cette nouvelle discipline, le ministère reconnaît la nécessité de former les professeurs : 350 places sont ouvertes pour commencer. Le SNALC-FGAF insiste sur la nécessité d'accorder le temps suffisant aux professeurs pour ces formations. Par ailleurs, le ministère confirme que la nomination des enseignants d'informatique sera faite par l'Inspection générale (conformément à la demande du SNALC-FGAF).

Le volume horaire prévu pour les étudiants se répartit comme suit :

- en première année (S1 et S2) : 1h de cours + 1h de TP (dédoublement à partir de 12 élèves) ;
- en seconde année, seulement au 1^{er} semestre : 1h de cours + 1h de TD (dédoublement à 24 élèves).

Nous nous félicitons de cette nouveauté qui, encore une fois, avait néanmoins déjà été anticipée par les équipes enseignantes.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

Les classes préparatoires aux grandes écoles pour les élèves de la voie technologique : des aménagements de programmes largement approuvés en CSE

Les classes préparatoires aux grandes écoles pour les bacheliers technologiques (Technologies Sciences Industrielles et Economique et Commerciale option Technologique) **ont été créées en 1976** à l'initiative de Lionel Stoléro.

La situation de ces CPGE a été examinée lors de la commission permanente du Conseil Supérieur de l'Education qui statuait sur des aménagements de programmes le 6 février dernier. **Comme pour toutes les classes préparatoires, les programmes sont désormais répartis en semestres à l'instar de l'université, le premier semestre étant consacré à une transition vers les études supérieures.**

Pour la filière scientifique, on a examiné l'évolution du **programme de mathématiques de TSI** : compléments en géométrie et géométrie dans l'espace, approche très progressive de l'algèbre linéaire, programme de probabilité moindre.

On a étudié le programme de la **classe préparatoire Technologie Physique Chimie (TPC)** : il en existe 3 en France. Ces classes permettent aux jeunes initialement issus de STL (Sciences et Technologie de Laboratoire) d'accéder aux écoles d'ingénieurs de chimie. On souhaite aujourd'hui ouvrir le recrutement au-delà de STL et élargir les débou-

chés vers des écoles généralistes. On introduit la démarche scientifique en première année pour développer l'autonomie des étudiants (démarche expérimentale, résolution de problèmes, approche documentaire). Le taux de réussite aux concours est de l'ordre de 70%.

Dans la filière économique, il s'agit d'adapter les programmes de la CPGE ECT pour l'arrivée des élèves issus de STMG en 2014 (décalage d'un an par rapport à la réforme du lycée). On veut faire réussir les quatre options et notamment l'option communication très féminisée. On accorde une place considérable aux enseignements généraux pour préserver les acquis des bacheliers technologiques tout en renforçant leurs acquis culturels. En Mathématiques on allège les programmes en préservant la liberté pédagogique du professeur au sein des semestres. Pas de programme d'informatique séparé.

Le thème de droit pour 2013 sera : " L'entreprise et le risque ".

Il apparaît clairement que la voie technologique avec ses classes préparatoires notamment constitue elle aussi une voie d'excellence.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU

Les classes préparatoires économiques et commerciales (ECT) : nouvel ascenseur social ?

Les étudiants des classes **ECT** représentent 11% des inscrits aux concours des écoles de commerce. Ils ont atteint un **taux de réussite de 83% en 2012**, alors même que les épreuves de culture générale et de langues vivantes sont communes aux candidats issus de la voie générale (Economique et Commerciale option Economie) et de la voie technologique. Or on compte 40% de boursiers en ECT contre seulement 26% en ECE.

Il s'agit donc clairement d'une voie de réussite pour les élèves issus de couches sociales moins favorisées qui s'en donnent la peine avec l'aide de leurs professeurs.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU

La FGAF approuve l'abrogation de la journée de carence

Par lettre en date du 27 novembre 2012, la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF) avait alerté le Président de la République sur le caractère néfaste de la journée de carence instituée par le précédent gouvernement en cas de congé maladie pour les fonctionnaires et demandé son abrogation.

Dès lors, la FGAF ne peut que se réjouir de la décision de Madame Marylise Lebranchu d'abroger cette mesure à l'automne 2013.

Cela constitue pour elle un signe supplémentaire de la volonté gouvernementale d'améliorer les conditions de travail des fonctionnaires et la qualité du service public dans notre pays.

Dans cette perspective la FGAF rappelle qu'elle est prête à dialoguer sans tabou avec les pouvoirs publics afin de parvenir à ces objectifs.

Communiqué remis à la presse le 21 février 2013

Détruite de l'intérieur

"Aucune violence n'est excusable... Il faut briser le silence" - Vincent Peillon, le 12 novembre 2012.

J'aime le métier de professeur que j'exerce depuis près de 20 ans : rien de plus gratifiant que de voir des jeunes se métamorphoser progressivement et devenir de jeunes adultes bien dans leur peau et dans leur emploi. Et contrairement à ce qu'on fait croire, ce genre de parcours positif existe. J'aime aussi ce métier pour l'ouverture vers les entreprises et le maintien du contact avec le monde économique si précieux dans nos enseignements.

Et pourtant aujourd'hui je suis incapable de retourner travailler au lycée !

J'ai été agressée physiquement de manière inattendue par un jeune n'ayant pas cours avec moi un matin. J'ai néanmoins assuré ma journée de cours. Depuis je souffre du dos, du cou et bien sûr moralement.

Pourquoi ne puis-je plus aller au lycée ?

Parce que c'est la deuxième agression que je subis et que je me sens en danger dans l'établissement tant que l'agresseur est présent.

J'ai le sentiment de ne pas exister. Outre les maux physiques avérés, cette négation de ma souffrance et de ma peur me détruit de l'intérieur : le film de l'agression m'envahit dans les moments les plus divers, en réunion, au concert, avec des amis, et trouble mon sommeil. Je ne peux m'empêcher de pleurer quand j'évoque les faits. Une boule d'angoisse m'étreint régulièrement de façon imprévisible. Et cette souffrance intense est juste niée. Je me sens transparente, comme si mon existence était simplement ignorée.

En outre, quel message adresse-t-on aux jeunes quand on garde en cours un élève ayant été violent à l'égard d'un adulte ?

Après l'abattement, avec l'angoisse, aujourd'hui j'en suis à la révolte.

Je mène depuis de nombreuses années avec d'autres enseignants de multiples projets visant à changer l'image que nos élèves ont

d'eux-mêmes grâce au théâtre ou à des expériences professionnelles à l'étranger. Et j'ai aujourd'hui le sentiment que le mal que je me donne non seulement n'est pas payé de retour, mais pire est totalement oublié ! Je ressens un immense sentiment d'injustice. J'ai la chance d'être entourée, aidée pour me défendre. Je suis donc déterminée à "faire dire le droit", c'est-à-dire à faire en sorte que la justice soit rendue pour me permettre de guérir et pour inciter les autres professeurs victimes de violences verbales ou physiques à en faire autant. Je suis donc déterminée à faire dire le droit afin que les chefs d'établissement cessent de préférer une paix factice aux dépens des enseignants victimes de leur conscience professionnelle. Il s'agit de faire reconnaître le choc physique et psychologique des agents de l'Etat agressés en milieu scolaire.

Enfin, avant la suite de mes tristes aventures, voici mes conseils sur la conduite à tenir en cas d'agression :

- **faire venir les pompiers** systématiquement afin que des constatations médicales soient effectuées par un médecin qui ne connaît pas la victime : ces constatations n'en auront que plus de force au tribunal ;
- **faire une déclaration d'accident du travail au plus vite ;**
- **appeler la GMF** qui vous procure une protection juridique dans le cas d'une action au pénal ;
- **déposer plainte** au commissariat ou à la gendarmerie de votre domicile (ne pas accepter de vous limiter au dépôt d'une main courante) ;
- **demandez la protection juridique du Recteur par voie hiérarchique et par voie directe (courrier simple ou recommandé).**

En tout état de cause, parce qu'un professeur doit pouvoir exercer son métier en toute sécurité, refusez les discours légalisateurs et défendez-vous : c'est votre droit ! C'est aussi une façon de défendre le service public auquel nous croyons tous : avant de s'attaquer aux adultes, les agresseurs font d'abord régner la peur dans leur classe et dans la cour.

NE VOUS LAISSEZ PAS DETRUIRE DE L'INTERIEUR !

Une adhérente

En direct des CPC

Compte rendu de la commission plénière de la CPC n°3 du 28 janvier 2013 **Métallurgie**

Mme Malicot, secrétaire générale des CPC, prend la parole dans cette séance inaugurale pour présenter à l'assemblée les tenants et aboutissants de cette commission. Elle rappelle qu'il s'agit d'une instance consultative capitale pour le bon fonctionnement de la filière professionnelle et qu'il est rarissime qu'un ministre ne suive pas les décisions qui y sont prises. Cette nouvelle constitution intègre un représentant du ministère du développement durable qui sera désormais présent dans toutes les CPC. Nous procédons à un tour de table avant d'entamer les travaux prévus à l'ordre du jour.

Le représentant de la FSU soumet à l'assemblée la motion rédigée par son organisation.

Point 1 : désignation par les collèges des employeurs et des salariés du président et du vice-président

La présidence d'une CPC revient alternativement à l'un des membres de ces deux collèges.

A l'issue d'un délai de réflexion, M. Dermenjian (FGMM-CFDT) du collège des employés assurera la présidence de cette commission. M. Pinkus (UIMM) est désigné vice-président.

Point 2 : présentation du programme de travail

Un document de 5 pages nous est distribué, nous commentons les éléments concernant notre CPC et demandons des compléments d'information au sujet des formations suivantes :

- **BTS domotique** : la rénovation du BTS FFE (5^{ème} CPC) dont la mise en œuvre est prévue en 2014 devrait impliquer des réformes dans cette formation. Celles-ci seront dévoilées en cours de travaux.
- **Opérateur transport ferroviaire** : travail décalé.
- **Projet de rénovation en fonderie.**

Point 3 : présentation des programmes rénovés en sciences physiques pour les BTS CIRA et TPIL ainsi qu'en mathématiques pour toutes disciplines

En préambule Mme Malicot précise que le CIC n'est toujours pas renouvelé à cette date. Cette instance qui doit subir des modifications structurelles sera reconfigurée dans les semaines à venir.

Programme de physique du BTS TPIL (Techniques Physiques pour l'Industrie et les Laboratoires) et CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique).

Le programme des sciences physiques a été rénové pour assurer une meilleure adaptabilité aux profils des lycéens attendus (nouveaux STL, STI2D et bac pro 3 ans). En 2012 on dénombrait dans la filière TPIL 21 % des étudiants titulaires d'un bac pro dont 41 % titulaires du bac STL. Une proportion plus importante de bacheliers STI est observée dans le BTS CIRA.

Le programme ne subit aucune modification sur sa structure ni sur son volume horaire. On observe juste un dépoussiérage des contenus avec une augmentation des modules de CAO et de DAO.

Selon l'IPR en charge de cette présentation, ces deux BTS permettent aisément une poursuite d'étude vers le niveau 1 et insiste même sur cette finalité qui est recherchée par les étudiants. A l'écoute de cette présentation du caractère propédeutique des BTS, nous faisons part de notre étonnement concernant ce point de vue qui n'est pas partagé d'habitude par les professionnels de cette commission. L'inspecteur nous répond que tout ceci est pour tant à inventer au regard du nouveau vivier d'étudiants issus de la voie technologique et qui est pressenti pour des études longues.

Vote : La commission émet un avis favorable sur ces programmes (deux abstentions).

1- Programmes de mathématiques en STS

Les programmes de mathématiques des BTS font actuellement l'objet d'une rénovation et doivent être présentés à l'ensemble des CPC. Pour chaque spécialité de BTS, le programme est constitué de plusieurs modules, chacun d'entre eux sera obligatoirement prélevé dans une banque de programmes que nous devons valider ici.

Une grande partie de l'assemblée émet un refus de vote justifié par le fait que les documents n'ont pas été distribués préalablement. Seuls les membres du collège des personnalités qualifiées siégeant dans les autres CPC en avaient une copie.

Vote : Refus : 11 - Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 3

Point 4 : présentation des travaux de la sous-commission aéronautique

1- Présentation de la spécialité aviation générale de baccalauréat professionnel

Le titulaire du baccalauréat professionnel aviation générale est un spécialiste de la maintenance d'aéronefs légers (moins de deux tonnes). Il exerce ses activités de maintenance sur tous les systèmes des aéronefs légers dans des structures de différents statuts (entreprises industrielles petites et moyennes, aéro-clubs, associations, activité libérale).

Monsieur Diverchy, IA-IPR, présente le référentiel du diplôme qui doit être mis en œuvre à la rentrée 2013 et qui concernera un flux de 50 personnes par an. La particularité de cette formation est liée au respect des réglementations exigées par la DGAC pour pouvoir opérer sur l'aviation civile.

Vote : la commission émet un avis favorable sur ce référentiel.

2- Présentation de la spécialité aéronautique du baccalauréat professionnel, pour avis

Monsieur Diverchy nous présente ce nouveau diplôme à trois options qui résulte de la fusion entre le baccalauréat professionnel aéronautique (à deux options) et du baccalauréat de technicien aérostructure. Le futur titulaire de ce bac professionnel interviendra dans les secteurs de la construction et de la maintenance des aéronefs. Il exercera ses activités, selon l'option du bac professionnel, dans les domaines de l'avionique ou des systèmes, de la structure dans les entreprises des constructeurs, compagnies aériennes, ateliers de maintenance... Nous parcourons le référentiel puis étudions la possibilité d'attribuer le CAP en guise de diplôme intermédiaire.

Vote : la commission émet un avis favorable sur ce référentiel.

3- Abrogation

Suite à la création du diplôme précédent, nous procédons à l'abrogation de la spécialité aéronautique du baccalauréat professionnel option technicien aérostructure et la spécialité *Technicien aérostructure* de baccalauréat professionnel : option : mécanicien, systèmes-cellule.

Point 5 : présentation des travaux de la sous-commission automobile

1- Présentation du BTS de la spécialité Conception réparation des carrosseries, pour avis

Monsieur Diverchy nous présente les caractéristiques du diplôme dédié à former des spécialistes de la conception, de la réalisation et de la transformation des carrosseries, des châssis et des aménagements des véhicules. Ce personnel intervient à tous les niveaux depuis la conception jusqu'à la livraison des véhicules. 50% des titulaires de ce BTS entament une poursuite d'étude en licence professionnelle.

Après avoir analysé les compétences exigées à l'examen, nous procédons au **vote** :

Refus : 0 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 2

Cette révision du référentiel engendre l'abrogation de l'arrêté du 3 septembre 1997 portant définition et fixant les conditions de délivrance de l'ancien diplôme.

2- Présentation du BTS de la spécialité Agro équipement, pour avis

M. Croguennec, IA-IPR nous présente l'évolution socio-économique et technologique de l'agriculture par le biais d'un document numérique avant de nous commenter le référentiel de ce diplôme. La réécriture des activités, jusqu'alors très centrées autour du produit, a permis d'intégrer des dimensions importantes en matière de relation client (accueil et conseil). Il nous présente ensuite le règlement d'examen et les définitions d'épreuves, détaillant notamment les cinq unités professionnelles :

- diagnostic ou mise en œuvre ;
- analyse agro-technique ;
- analyse juridique, économie et managériale ;
- activités en milieu professionnel ;
- projet.

Ce nouveau référentiel implique l'abrogation de l'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agro-équipement.

Vote : la commission a émis un avis favorable sur ce référentiel.

Programme de travail des CPC pour l'année 2012-2013

Vous trouvez dans ces tableaux une liste qui se veut exhaustive des diplômes faisant l'objet de travaux cette année par la Dgesco. Nous vous invitons à nous contacter si vous souhaitez nous faire part de vos réflexions concernant ces évolutions.

Personnes à contacter :

CPC de 1 à 10 : Gaëtan Maléjacq : snalc.29@orange.fr

CPC de 11 à 20 : Anne-Marie Le Gallo Piteau : am.legallopiteau@snalc.fr

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observations
3^{ème} CPC Métallurgie	BTS	Travail des métaux			Réflexion à engager sur l'évolution de certains BTS de cette sous-commission
	BTS	Génie optique		X	Rénovation
	BTS	Moteur à combustion interne			Réflexion à engager sur la rénovation
	BTS	Maintenance industrielle		X	Rénovation ou ajustement pour prendre en compte la dimension maintenance des gros systèmes énergétiques (en lien avec rénovation du BTS FEE)
	Filière	Maintenance des matériels	X		Coloration développement durable
	MC	Signalisation ferroviaire		X	Dossier d'opportunité pour création MC4
	Plusieurs filières	3 ^{ème} et 5 ^{ème} CPC	X		Elaboration de modules relatifs à la manipulation des fluides frigorigènes
	Bac pro	Secteur aéronautique	X		Rénovation des bacs pro du secteur, création d'un bac pro à trois options en remplacement du bac pro aéronautique (à deux options et du bac technicien aérostructure), et création d'un bac pro pour aviation légère
	CAP	Secteur aéronautique		X	Refonte des diplômes de niveau V du secteur
	CAP	Maintenance des véhicules automobiles		X	Rénovation
	Bac pro	Maintenance des véhicules automobiles		X	Rénovation
	BTS	agro-équipement	X		Rénovation
	BTS	Conception et réalisation de carrosseries	X		Rénovation
BAC pro	Etude et définition de produits industriels	X	X	Réflexion sur le devenir de ce diplôme	

Remarques : Le BTS domotique sera très vraisemblablement affecté par la rénovation du BTS FFE (CPC 5).

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observations
5^{ème} CPC Bâtiment travaux publics, matériaux de construction	BP/Bac pro	Métiers de la pierre AMA arts de la pierre		X	Dans le cadre de la rénovation de l'ensemble de la filière, refonte du niveau IV proposée en CPC en juillet 2012 : évolution du BP vers les 2 dimensions tailleur et marbrier + renforcement aspect " monument historique " disparition du bac pro
	BTS	Fluides énergies environnement		X	Rénovation
	CAP	Tailleur de pierre	X		Création de deux CAP distincts en remplacement du CAP tailleur de pierre-marbrier du bâtiment et de la décoration
	CAP	Marbrier	X		
	CAP et MC	Graveur sur pierre	X		Dossier d'opportunité présenté en juillet 2012. Un BMA préparé après l'un des CAP de la pierre se substituerait au CAP et à la MC gravure
	Filière	Toutes	X		Renforcement de la prise en compte des enjeux du développement durable dans les diplômes
	Bac pro	Patrimoine bâti		X	Création d'options
	BP	Toutes filières			Engagement progressif des rénovations de BP

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observations
6^{ème} CPC Chimie, bio-industrie environnement	CAP	Filière hygiène environnement		X	Rénovation
	Bac pro	Environnement nucléaire		X	Rénovation
	BTS	Hygiène environnement	X		Rénovation (présentation en nov 2012)
	BEP	Filière hygiène environnement	X		Deux BEP (diplômes intermédiaires des nouveaux bacs pro)
	BTS	Industries de procédés			Réflexion d'ensemble sur BTS filière " procédé " susceptible d'aboutir à une recomposition du niveau III (BTS les plus concernés ; CIRA, peintures-encres-adhésifs, chimistes, industries papetières, plasturgie (plus à la marge, biotechnologie)

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observations
7^{ème} CPC Alimentation	CAP	Glacier fabricant		X	Rénovation
	BP	Boucher			Demande orale de rénovation
	BP	Charcutier			Demande orale de rénovation
	CAP	Boulangerie			Demande orale de rénovation

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observations
8^{ème} CPC Métier de la mode et industries connexes	BTS	Production textile à 4 options			Examen en devenir de ce diplôme
	CAP	Sellier-harnacheur		X	Rénovation
	CAP	Fourrure, vêtement de peau, sellerie générale			Analyse préparatoire en cours sur l'opportunité de rénovation
	MC	Essayage retouche vente			Analyse préparatoire en cours sur l'opportunité de rénovation
	BP	Vêtement sur mesure option couture flou, tailleur dame, tailleur homme			Analyse préparatoire en cours sur l'opportunité de rénovation

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observations
10^{ème} CPC Bois et dérivés	BTS	Systèmes constructions bois et habitat		X	Rénovation susceptible d'aboutir à un seul BTS
	BTS	Charpentier		X	
	BP	Menuisier		X	Rénovation
	BP	Charpentier		X	Demande orale de rénovation, attente dossier d'opportunité
	BMA	Ebéniste		X	Rénovation
	BTS	Agencement de l'environnement architectural			Demande orale de rénovation, attente dossier d'opportunité

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observations
11^{ème} CPC Transport logistique et autres services	Bac pro	Sécurité-prévention		X	Rénovation
	CAP	Agent d'entreposage et de messagerie			Demande orale de rénovation, attente dossier d'opportunité

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observations
12 ^{ème} CPC Communication graphique et audiovisuelle	Filière	Industrie graphique			Rénovation des diplôme de niveau IV (bac pro imprimés et production graphique) et III (BTS communication graphique à deux options)
	CAP	Photographe	X		Abrogation + création d'un BEP, diplôme intermédiaire au bac pro dans le cadre d'une refonte complète de la filière
	BTS	Métiers de l'audio-visuel (5 options)	X		Rénovation
	BTS	Edition	X		Rénovation

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observations
13 ^{ème} CPC Arts appli- qués	BMA	Ferronnerie		X	Dossier d'opportunité vu en CPC, travaux à engager en 2013
	BMA	Toutes spécialités			Mise en conformité des règlements d'examen avec le décret
	BMA	Orfèvrerie	X		Création
	Bac pro	Facteur d'orgues		X	Création d'un bac pro qui entraînera l'abrogation des CAP facteur d'orgues et tuyautier en orgues

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observations
15 ^{ème} CPC Commercialisation et distribution	MC	Vendeur spécialisé en produits pour l'habitat			Examen de l'opportunité de maintien de ce diplôme
	BTS	Management des unités commerciales			Aménagement du règlement d'examen
	Bac pro	Commerce			
	Bac pro	Ventes (prospection négociation-suivi de clientèle)			Examen de l'opportunité de rénovation –étude commandée par la Dgesco en cours

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observations
16 ^{ème} CPC Services administratifs et financiers	CAP	Métiers du football		X	Transformation en bac pro
	BTS	Banque			Demande orale de rénovation, attente dossier d'opportunité
	BTS	Comptabilité et gestion des organisations		X	Rénovation

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observations
17 ^{ème} CPC Tourisme hôtellerie restauration	MC	Employé traiteur			Rénovation à envisager (MC ancienne et non-conforme au décret)
	BP	Cuisine		X	Rénovation
	CAP	Cuisine			Demande orale de rénovation, attente dossier d'opportunité
	BP	Restaurant			Rénovation à envisager

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observation
19 ^{ème} CPC Coiffure, esthétique et service connexe	MC	Styliste visagiste et coloriste-perma- nentiste	X		Rénovation (une seule MC remplacera les deux existantes)
	BTS	Coiffure			Création

CPC	Diplôme	Intitulé	Mise en œuvre rentrée 2013	Mise en œuvre rentrée 2014	Observation
20 ^{ème} CPC Secteur sani- taire et social, médico-social	Bac pro	Service de proxi- mité et vie locale		X	Rénovation (ajustements)
	CAP	Petite enfance		X	Rénovation (ajustements)
	BP	Préparateur en pharmacie			En attente de la décision des professionnels sur la transforma- tion en BTS

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- BTS Conditions de délivrance de certaines spécialités : modification. BO n°7.
- BTS Conditions de délivrance de certaines spécialités : modification. BO n°7.
- Diplôme " Un des meilleurs ouvriers de France ". Groupes de métiers, classes et options au titre desquels il peut être délivré. BO n°6.
- Brevet d'initiation aéronautique et certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique
Session annuelle des examens aéronautiques. BO n°6.
- Baccalauréat technologique. Définition de l'épreuve de mathématiques dans la série STMG du baccalauréat techno-
logique à compter de la session 2014 de l'examen. BO n°5.
- Baccalauréats général et technologique. Modification des épreuves. BO n°4.

**Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA****

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marckevae Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfr@free.fr	Mme Sylvie Prévot prevot-michel@wanadoo.fr Tél 06.33.26.99.13	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Pdt Mme A.-M. Marion - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.rj@orange.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Courmon d'Auvergne isalonel@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - pressesnalc@snalc.fr
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godfrey 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiebaut 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaut@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiebaut (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Marie-José Fedorko marie-jose.fedorko@ac-grenoble.fr	M. Charles Goepfert 21 bis boulevard Gambetta - L'Opaline 73000 Chambéry	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snallille@voila.fr 6, rue de la Métrairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^l Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Monnet - 23000 Guéret	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^t 64 - 87100 Limoges ogrefrederic@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	M. André Godet 18, rue Etienne Dolet - 69170 Tarare snalc-lyon@orange.fr	Mme Catherine Dubar 29 bis rue de la favorite - 69005 Lyon Tél 06.19.72.84.93	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Karim El Ouardi - Tél 06.50.28.01.24 52 av. du cdt soubielle - 66000 Perpignan president.snalcmontpellier@gmail.com	(voir col. Président)	(voir col. Président)	Mme Florence Costa - 04.66.23.98.46 vallesoanna@gmail.com et M. G. Balitrand 06.64.30.37.97 - georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luc sur Loire snalc.nantes@orange.fr	SNALC - M. Axel Bergeron 1, avenue des quatre vents 44210 Pornic	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 06.47.37.43.12 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonard.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans-tours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris Boite 126, 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	M. Mathieu Malmouvais SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	Mme Catherine Joubert SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufik Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dognan - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet 8, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufik Kayal (voir col. Président)
REIMS	Mme Béatrice Julion - snalc.reims@laposte.net 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr - Tél 03.26.87.19.98	Mme Marie-Françoise Barillot (voir col. Secrétaire)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriol - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riays - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrot@orange.fr 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	M. Thieff - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchloch - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 06.73.15.47.24
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.toulouse.web12.fr	M. Pierre Van Ommeslaeghe - snalc.12@snalc.fr 22, av. du Rouergue - 12310 Bertholène 05.65.74.49.70 - 06.80.59.37.23	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 06.95.16.17.92 4, rue de Tréville - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Tréville - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	SNALC 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DETACHES ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremet@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Tréville - 75009 Paris	SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)

**La protection
syndicale et juridique**

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie de 25 à 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

Académie de

Adhésion **Renouvellement**

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née **Prénom**

Date de naissance [][] [][] [][][][]

Adresse

[][][][]

Tél. fixe [][] [][] [][] [][] [][] [][]

Mobile [][] [][] [][] [][] [][] [][]

Courriel

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique

Corps **Discipline**

Cl norm Hcl **Ech.** Depuis le [][] [][] [][]

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice 2012/2013 code [][][][] [][][][]

Nom

.....

[][][][]

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de [] € → :

par prélèvement mensualisé reductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Comparons **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Comparons **
AGREGES et PRAG Classe Normale				CERTIFIES, PRCE, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
STAGIAIRES : 69 €							
3	159 €	54	-14 €	3	139 €	47	-10 €
4	179 €	61	-10 €	4	159 €	54	-7 €
5	199 €	68	-10 €	5	169 €	57	-7 €
6	211 €	72	-10 €	6	179 €	61	-7 €
7	221 €	75	-14 €	7	189 €	64	-7 €
8	228 €	78	-21 €	8	199 €	68	-7 €
9	233 €	79	-30 €	9	209 €	71	-10 €
10	239 €	81	-35 €	10	216 €	73	-12 €
11	245 €	83	-40 €	11	225 €	77	-15 €
AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe			
1 à 6	260 €	88	-45 €	1 à 7	240 €	82	-25 €

DISPONIBILITE, CONGE PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M.A, Assistants Education, Adjoint administratifs (Adjaenes)	60 €
PROFESSEURS DES ECOLES, DIRECTEURS, INSTITUTEURS Secrétaire administratifs (Saenes), Assistants sociaux	90 €
RETRAITE, CLD NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)	125 €
Attachés / PEGC / CE EPS / Adjoint d'Enseignement / Infirmiers	180 €
CASU / IEN / IPR / Personnels de Direction	250 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : 66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.

** Moyenne des 3 principaux syndicats nationaux, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation).

Cotisation de base (cases bleutées) : []

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 % []

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 % []

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = [] €

COUPLE avec : - 25% de S/T (-25% pour chaque membre du couple) []

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 € []

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 € []

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) []

MONTANT A REGLER (arrondir à l'euro) : [] €

